

**COMMUNE DE ST MARTIN DE ST MAIXENT (DEUX-SEVRES)**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 mai 2025**

Le 20 Mai deux mille vingt-cinq, à 19 Heures 30, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame Angélique CAMARA, Maire.

Présents : ADAM Céline, BRANDEAU Paulette, CAILLETON Jacques, CAMARA Angélique, JAMBON Sandra, BAUDRY Erick, CHANTREAU Michel, GARAUULT Jean-Pierre, MERCIER Aurélie STANGALINI Nathalie, VEILLON Claude, JUMEAU Philippe,

Absent excusé : SCHANEN Eric (pouvoir Nathalie STANGALINI)

Date de convocation : 13 Mai 2025

Secrétaire de séance Nathalie STANGALINI

Le quorum est atteint : 13 conseillers municipaux en exercice et 12 présents, 1 pouvoir.

\*\*\*\*\*

Rappel de l'Ordre du jour :

- 1- Décision modificative N°1
- 2- Rénovation des sanitaires maternelles et élémentaires du groupe scolaire
- 3- Délégation du conseil au maire pour la signature du lot1 infructueux
- 4- Maitrise d'œuvre travaux de rénovation énergétique et optimisation salle de fiol
- 5- Travaux nettoyage toiture du groupe scolaire
- 6- Remplacement d'une porte extérieure au groupe scolaire
- 7- Tarifs applicables aux festivités communales du 13 juillet 2025
- 8- Tarifs des services scolaires pour la rentrée 2025-2026
- 9- Renouvellement dispositif argent de poche
- 10- Nouvelle convention chômage avec le Centre de Gestion79
- 11- Convention de partenariat avec la Communauté de Communes relative au stationnement vélos
- 12- Urbanisme : Renonciation au droit de préemption urbain
- 13- Informations diverses

**1-DECISION MODIFICATIVE N)1 (2025-05-01)**

Suite à deux erreurs matérielles relevées :

- sur le calcul de l'excédent d'investissement excédentaire reporté 2024,
- sur l'inscription des budgets à la ligne emprunts,

Madame la maire indique en séance la nécessité de réaliser une modification budgétaire comme suit :

Chapitre	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
<b>Section d'investissement</b>				
16	1641	Emprunt	0.27	
20	2051	Immobilisations incorporelles	-0.27	
001		Excédent d'investissement reporté		-0.39
10	10226	Taxe d'aménagement		+0.39

Modification budgétaire adoptée à la majorité.

## 2-RENOVATION DES SANITAIRES DU GROUPE SCOLAIRE – CHOIX DES ENTREPRISES (2025-05-02)

Madame le Maire informe le conseil municipal que suite à l'appel d'offres dont la clôture était le 16 avril à 12H, 8 offres ont été remises par voie dématérialisée.

L'analyse des candidatures et des offres a été effectuée selon les critères énoncés dans le règlement de consultation, à savoir, pour tous les lots :

Critère 1 : prix de la prestation 60 %

Critère 2 : valeur technique des prestations 40 %

Au regard de l'analyse réalisée par le cabinet d'architecte Architectes Associés et présentée au Maire le 14 mai dernier, il est proposé de retenir l'offre de :

-pour le lot 2 Agencement d'intérieur : L'entreprise PILLET GINGREAU pour un montant HT de 24 152.80 €

-pour le lot 3 Revêtement de sols et murs : La Société JUBIEN pour un montant HT de 10 926.86 €

-pour le lot 4 : Electricité, ventilation – plomberie sanitaire, la société CBELEC pour un montant HT de 29 136.92

Délibération adoptée à la majorité.

## 3-DELEGATION DE SIGNATURE DU CONSEIL AU MAIRE POUR LOT1 DU MARCHE RENOVATION SANITAIRES DU GROUPE SCOLAIRE (2025-05-03)

Suite au résultat infructueux du lot1, une consultation restreinte a été lancée jusqu'au 26/05 à 12 H.

Afin de ne pas retarder les travaux, qui devraient débuter dès le 7 juillet 2025, Madame la maire sollicite l'accord du conseil pour la signature du marché se rapportant à ce dossier, dans les mêmes conditions des critères énoncés dans l'appel d'offre initial.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal

-Délègue à Madame la Maire ou son représentant, la signature du marché pour le LOT 1 et tous les documents relatifs à ce dossier.

## 4-TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE ET OPTIMISATION DE LA SALLE DE FIOLE (2025-05-04)

Madame la Maire rappelle les délibérations successives N° 2024-03-04 du 28/03/2024 et N° 2024-04-01 du 23/04/2024, relatives à l'étude de faisabilité réalisée par le Cabinet Abl de la Crèche pour les travaux de rénovation énergétique et d'optimisation de la salle communale de Fiol.

Afin d'accompagner la commune dans ce projet, le Cabinet Abl a transmis une proposition de maîtrise d'œuvre dont détail en annexe de la délibération.

Le montant total de la maîtrise d'œuvre pour ces travaux s'élève à 39 700 € HT, soit 47 640 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Madame la Maire ou son représentant à signer l'offre du cabinet Abl d'un montant de 39 700 HT et tous les documents relatifs à ce dossier.

## 5- TRAVAUX DE NETTOYAGE DE LA TOITURE DU GROUPE SCOLAIRE (2025-04-05)

Suite consultations de 8 entreprises pour le nettoyage toiture du groupe scolaire, le conseil municipal a retenu l'offre de la société HERPIN, pour la somme de 10 176.00 € HT.

La dépense a été prévue en section de fonctionnement au 615221

## 6- REMPLACEMENT D'UNE PORTE EXTERIEURE AU GROUPE SCOLAIRE (2025-05-06)

Une porte extérieure dite de secours n'est plus fonctionnelle au groupe scolaire. Elle est vétuste, a déjà subi des réparations et a été endommagée par un fort coup de vent.

Ces risques ne sont pas garantis par le contrat d'assurance de la commune.

Deux devis ont été sollicités. Le tableau des offres est diffusé en séance et l'entreprise la mieux disante est DALLERIT St Néomaye, pour la somme de 4 382.54 € HT, soit 5 259.05 € TTC.

Après en avoir délibéré par 10 voix pour et 3 abstentions (C.Adam, C.Veillon, JP Garault), le conseil municipal autorise Madame La Maire ou son représentant à signer le devis de l'entreprise DALLERIT pour 4 382.54 HT.

#### 7- TARIFS APPLICABLES AUX FESTIVITES COMMUNALES DU 13 JUILLET 2025 (2025-05-07)

Modalités d'organisation des festivités de la soirée du 13 juillet :

- ✓ Nombre de repas limités à 120 personnes.
- ✓ Paiement à l'inscription à la mairie pour le repas : 5 € par personne pour les Marti- Maixentais et 14 € par personne hors commune.
- ✓ Le repas sera gratuit pour les enfants de la commune de moins de 10 ans.
- ✓ Le repas pour les enfants hors commune de moins de 10 ans est de 5 €.

Le paiement devra être effectué le 3 juillet au plus tard contre remise d'un ticket de participation. Ce ticket sera demandé lors de la manifestation pour le retrait du repas.

#### 8- TARIFS SERVICES SCOLAIRES – ANNEE 2025-2026 (2025-05-08)

Le conseil valide les nouveaux tarifs des services scolaires au 01/09/2025 :

Intitulés	Tarifs applicables au 1/9/2025 *Fréquentation courante (1 fois/semaine)
Repas élève cycle maternel et primaire	2.70
Repas stagiaire école	4.45*
Repas personnel école (tous services) et personnel communal*	2.80*
Repas personnel enseignant et élus*	5.05*
Repas personnes extérieures	9.70

\*en cas de fréquentation exceptionnelle (sauf enfants) le repas sera facturé 9.30 €.

#### **Pour les tarifs de garderie :**

Famille	Tarifs applicables au 1/9/2025 matin ou soir Par enfant
1 enfant	1.25
2 enfants	0.90
3 enfants et plus	0.80
Séquence exceptionnelle 1 fois par mois RETARD GARDERIE (horaire de reprise supérieur à 18H30)	3.65 15 Euros

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025, après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal approuve les nouveaux tarifs de cantine et garderie applicables au 1/09/2025.

#### 9- RENOUELEMENT DU DISPOSITIF ARGENT DE POCHE (2025-05-09)

Ce dispositif s'adresse aux jeunes de 16 à 17 ans pour effectuer des missions au sein de la commune pendant les vacances scolaires.

L'encadrement des jeunes est assuré par le personnel communal ou les élus. Chaque mission, d'une durée d'une demi-journée (3H30) et comprend 30 minutes de pause. La mission est réalisée moyennant une gratification de 15 €.

Il est proposé d'accompagner jusqu'à 6 jeunes pour 10 demi-journées chacun, soit un total de 60 demi-journées, et une prévision budgétaire de 900 €. La somme est inscrite au budget 2025.

La commune retiendra, dans un premier temps, les dossiers de candidature des jeunes n'ayant pas encore réalisés de mission.

Le conseil municipal décide :

-de poursuivre le dispositif argent de poche en 2025.

-d'autoriser Mme le Maire à signer les différents documents se rapportant à ce dispositif avec les jeunes concernés sur la commune.

#### 10- NOUVELLE CONVENTION CHOMAGE AVEC LE CDG79 (2025-05-10)

Le Conseil municipal de St Martin de St Maixent, renouvelle la convention chômage avec le Centre de Gestion 79, qui a confié la mission au Centre de gestion 17, pour l'indemnisation des agents privés involontairement de leur poste (suite incapacité, invalidité et autres.

- La tarification établie par le CDG 79 pour les prestations d'étude et simulation du droit initial, de conseil, de gestion et de suivi desdits dossiers correspondent aux tarifs fixés dans le cadre du conventionnement entre le CDG79 et le CDG17 et sont précisés dans la convention d'adhésion. Ces derniers demeurent inchangés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 sauf pour le conseil juridique.

Etude et simulation du droit initial à indemnisation chômage	150,00 € / dossier
Etude des droits en cas de reprise, en cas de réadmission ou mise à jour du dossier après simulation :	58,00 € / dossier
Etude des cumuls de l'allocation chômage / activités réduites	37,00 € / dossier
Etude de réactualisation des données selon les délibérations de l'UNEDIC	20,00 € / dossier
Suivi mensuel	14,00 € (tarification mensuelle)
Conseil juridique	95 €/ heure

La Maire rappelle que ladite convention ne donne lieu à facturation par le Centre de gestion que si la Commune utilise les prestations proposées. En revanche il est impossible de solliciter le concours de ce service facultatif pour le traitement desdits dossiers, sans avoir conventionné au préalable. Il précise que la convention proposée est d'une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

#### ► DECIDE :

- 1°) d'adhérer au dispositif de traitement et de gestion des demandes d'allocations chômage mis à disposition par le Centre de gestion des Deux-Sèvres, et s'engage à rembourser au CDG79 les prestations d'étude et de simulation du droit initial à indemnisation chômage, de conseil, de gestion et de suivi des dossiers chômage traitées dans le cadre du conventionnement entre le CDG des Deux-Sèvres et le CDG de la Charente-Maritime, et selon les tarifs indiqués dans la convention d'adhésion ;
- 2°) d'autoriser la Maire à signer la convention d'adhésion,

### 11- CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CCHVS RELATIVE AU STATIONNEMENT VELOS (2025-05-11)

Dans le cadre de la mise en œuvre de son schéma directeur cyclable, la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre souhaite soutenir les communes membres dans la mise en place d'équipements de mobilité.

Une convention de partenariat est signée entre la Commune et la Communauté de Communes afin de définir les modalités de financement et mise en œuvre.

La commune souhaite mettre à disposition des habitants de la commune :

-2 ARCEAUX

-1 Abri couvert

Les équipements sont acquis par la Communauté de Communes et subventionnés. Ils seront propriété de la Communauté de Communes.

La conseil municipal valide à l'unanimité

### 12- DROIT DE PREEMPTION URBAIN (2025-05-12)

Le conseil municipal a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens ci-après :

<i>Nature du bien</i>	<i>Adresse</i>
<i>Maison + terrain</i>	<i>12 chemin de la promenade Gentry</i>
<i>Maison + terrain</i>	<i>2 rue du vallon</i>

### 13 INFORMATIONS DIVERSES

#### 13-1 Remerciements au conseil

L'association ECLAS 79 (anciennement MOT A MOT) à Melle, remercie le conseil municipal pour l'octroi d'une suvention.

#### 13-2 Convention pour travaux avec le SMC

La maire indique avoir signée une convention avec le SMC pour travaux de renaturation de cours d'eau concernant le chemin du bois du Pont Guillaume. La convention précise les modalités de mise en œuvre afin d'atteindre les objectifs de limitation du colmatage du fond de la rivière. Madame CAMARA précise qu'il n'y a pas d'incidence financière sur le budget.

#### 13-3 Demande de Mme DECKARD Charchenay

Madame CAMARA indique aux élus qu'elle a été sollicitée par Mme DECKARD, demeurant route des fontenelles à Charchenay.

Sa requête consiste à limiter l'usage de la rue de la colline aux chênes qu'aux riverains pour éviter les vibrations occasionnées par les véhicules, pouvant fragiliser son mur en pierres de clôture.

Après débat en séance, les élus à la majorité, rejette la demande de Mme DECKARD. Un courrier de réponse sera transmis.

#### 13-4 Demande de Mr et Mme PIERRE à Battreau

Madame la maire indique aux élus que Mr et Mme PIERRE demande à acquérir une partie de chemin rural devant leur propriété de Battreau.

Aussi des renseignements ont été pris auprès du service juridique de l'Association des Maires et Madame la Maire informe que la procédure est longue, et nécessite la mise en place d'une enquête publique. Mme CAMARA sollicite l'avis de l'assemblée sur l'intérêt général que représente l'aliénation d'une partie du chemin rural. Après échanges en séance, tous les conseillers présents ne sont pas favorables à la vente d'une partie de chemin.

Une réponse sera transmise à Mr et Mme PIERRE.

13-5 Restitution du label bio au restaurant scolaire : le 16 juin à 16H. (sur invitation)

13-6 Activités sur la commune

-Les rendez-vous de la parentalité sur le Haut Val de Sèvre avec le spectacle Toundra, salle des fêtes de Fiol, qui s'est tenu le mercredi 21 mai et une après-midi jeux de société intergénérationnel organisé par le Conseil municipal des jeunes mercredi 14 mai.

-Mai en Vélo – Balade vélo samedi 17 mai

-Randonnée Edmond Proust : samedi 24 mai

-Exposition photos du 5 au 20/06

-Boum des jeunes le 14 juin à l'école

**Les prochains conseils municipaux :**

Le JEUDI 3 Juillet à 19H30

Le MARDI 2 Septembre à 19H30

Le MARDI 14 octobre à 19H30

Le MARDI 18 novembre à 19h30

Le MARDI 9 décembre à 19H30

Les questions diverses et l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 21 H 30

**La prochaine séance du conseil municipal se tiendra le JEUDI 3 JUILLET 2025 A 19H30**

Le secrétaire de séance,  
Nathalie STANGALINI

La Maire,  
Angélique CAMARA